



Mont  
Saint  
Aignan

## RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 11/12/2023 par : S. CIVILE C.COMMERCIAL DE LA VATINE demeurant à : 7 Rue des Joueries 78100 Saint-Germain-en-Laye représentée par : Monsieur DE BIASIO MATHIEU pour : la modification de façades sur un terrain sis à : 1 Rue Francois Perroux à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 23 00179 2023.1662 surface de plancher (1) : -  surface du terrain : 87750 m <sup>2</sup> cadastre : AH225
--	--

### LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;  
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076451 23 00179 en date du 30/11/2023  
délivrée à S. CIVILE C.COMMERCIAL DE LA VATINE représentée par Monsieur DE BIASIO  
MATHIEU pour la modification de façades ;  
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 11/12/2023 tendant au retrait de la dite  
déclaration préalable ;

### ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur  
des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.



le 12 décembre 2023  
pour le maire et par délégation

**Bertrand CAMILLERAPP**  
adjoint au maire chargé de l'urbanisme  
et du patrimoine